

RGPD : esclavage total de l'opinion dans le style de l'UE (règlement général sur la protection des données)

**Le 25 mai 2018, la nouvelle directive de l'UE sur la protection des données (RGPD) entrera en vigueur. Les hommes politiques et la presse réaffirment la nécessité de ce nouveau règlement pour mieux protéger les données personnelles des citoyens de l'UE. Mais qu'est-ce qui se cache derrière les nouveaux paragraphes de l'UE ? S'agit-il vraiment d'une plus grande transparence pour les citoyens ou des objectifs complètement différents sont-ils dissimulés derrière le flot vaguement formulé des règlements de l'UE ? Avec cette émission Kla.TV apporte la lumière dans l'obscurité. Oliver Janich, Jo Conrad, Michael Vogt, Dirk Müller et Ivo Sasek ont des choses à dire. Jamais auparavant les pays d'Europe n'ont été aussi proches de l'esclavage total de l'opinion publique, alors même que les gens se vantent d'avoir acquis de nouvelles sécurités.**

La nouvelle législation sur la protection des données (abrégé en RGPD) de l'Union européenne est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Les politiques et la presse réaffirment la nécessité de ce nouveau règlement pour mieux protéger les données personnelles des citoyens de l'UE. Les entreprises et les exploitants de sites Web investissent énormément de temps et d'argent pour se conformer aux nouvelles directives sur la protection des données. Des centaines de milliers de chefs de petites et moyennes entreprises sont au bord du désespoir et craignent la faillite. Mais ce n'est pas tout ! Les journalistes indépendants reconnaissent là la plus grande attaque de tous les temps contre les médias alternatifs, la liberté d'expression et tout journalisme de dévoilement.

Qu'est-ce qui se cache derrière les nouveaux paragraphes de loi de l'UE ? S'agit-il vraiment d'une plus grande transparence pour les citoyens ou des objectifs complètement différents sont-ils dissimulés derrière la marée vaguement formulée des règlements de l'UE ?

Avec cette émission, Kla.TV apporte la lumière dans l'obscurité. Nous donnons la parole à des « pointures » comme Oliver Janich, Jo Conrad, Michael Vogt, Dirk Müller et Ivo Sasek. Restez à l'écoute ! Jamais auparavant les pays d'Europe n'ont été aussi proches de l’esclavage total de l'opinion et ce, alors que les gens se vantent d'avoir acquis de nouvelles sécurités.

RGPD : Comment le règlement de l'UE sur la protection des données nous est présenté
Le RGPD contient 99 articles. Sur 180 pages, soit environ 50 000 mots, les lois sur la protection des données dans l'UE doivent être harmonisées. Le Parlement européen annonce que les lois sur la protection des données des différents États membres ne sont plus à jour et que le RGPD accorde désormais aux citoyens de l'UE des droits d'une grande portée. Le RGPD concerne tous ceux qui collectent et traitent les données de leurs utilisateurs. Cela ne concerne pas seulement les entreprises, mais chaque opérateur de site web, par exemple par l'analyse des visiteurs, les formulaires de contact, les bulletins d'information, etc. L'objectif du RGPD est de fortifier la sphère privée et de donner aux citoyens plus de contrôle sur les données personnelles. Chaque citoyen de l'UE doit pouvoir savoir à tout moment si et quelles données sur lui à caractère personnel sont traitées et peut décider dans quelle mesure et par qui elles peuvent être traitées. La personne concernée peut demander que les données inexactes la concernant soient rectifiées ou complétées en conséquence. En outre, elle peut à tout moment demander la suppression de ses données.
RGPD : Attaque majeure contre les médias libres
Ce qui, à première vue, semble être un progrès réel révèle des faits choquants à la suite d'un examen plus approfondi des articles du règlement. A partir du 25 mai 2018, chaque photo publiée et sur laquelle des personnes peuvent être identifiées n’est plus considérée comme une photo, mais comme une collecte de données. Selon le RGPD, ces données ne peuvent être collectées qu'avec l'autorisation préalable des personnes représentées. Qu'est-ce que cela signifie pour les journalistes indépendants ou les médias alternatifs qui veulent publier des informations critiques du système avec des images, des vidéos et du matériel audio sur leurs sites Web ?

Oliver Janich
RGPD - Vous aurez du mal à trouver un bon reportage sur ce sujet dans la presse grand public. Je viens juste d'essayer de le faire. C'est presque impossible. Un article de Heise contient la phrase décisive que je vous lis maintenant : « A l'avenir, les photos des personnes ne pourront être prises et stockées sans leur consentement que par la presse dite institutionnalisée et par les journalistes et les entreprises qui travaillent pour elle. » C'est de ça qu'il s'agit. Vous pouvez menacer n'importe qui avec ça, vous pouvez bloquer des sites web.
C’est évidemment impossible à mettre en œuvre : quand je prends des photos quelque part en Afrique, il y a toujours quelqu'un sur la photo, ce qui signifie bien sûr aussi que vous ne pouvez plus prendre de photos de vos amis si quelqu'un est en arrière-plan. Maintenant, les avocats disent « Oui, ce n'est pas de ça qu’on parle » – Ben oui, personne ne sait de quoi on parle. Mais nous savons exactement ce que ça veut dire, qu'ils peuvent punir tous ceux qu'ils veulent punir. C'est-à-dire qu’on peut démolir complètement n’importe quel citoyen. Il est question d’amendes pouvant aller jusqu'à 20 millions. Et à la fin, bien sûr, la prison si, par exemple, vous ne payez pas l'amende.
Cela signifie qu'avec ce RGPD du 25 mai, tout le monde en Allemagne est criminalisé, tous ceux qui prennent des photos, donc tout le monde. Qui ne prend pas de photos ?... Bien sûr, seuls ceux qui ne correspondent pas au système sont mis derrière les barreaux ; ça, nous le savons. Il s'agit d'une loi qui donne le pouvoir de poursuivre à volonté toute personne dans l'UE. La « presse institutionnalisée », c'est-à-dire la presse grand public, la presse agréée par l'État – car l'État détermine qui est la « presse institutionnalisée » – elle, elle peut prendre des photos. Donc, une fois de plus, il n'y a pas de droit égal pour tous, mais un droit à deux vitesses. Le citoyen stupide, le journaliste citoyen, n'a aucun droit. La presse grand public, la presse à mensonge, elle, elle a tous les droits. C'est le coup le plus dur porté aux médias libres depuis que les médias libres existent.

RGPD : Protection des auteurs au lieu de la protection des données
Les médias du système sont remarquablement discrets à ce sujet. Ils se cachent derrière les articles flous de l'UE et préfèrent les rapports sous forme de possibilités – bien évidemment afin d'éviter les protestations parmi la population. Le 11 mai, le journal allemand en ligne Focus Online a publié le texte suivant sur le RGPD :
« A qui s'appliquera probablement le RGPD et à qui il ne s'appliquera pas ?
Les photographes de presse sont probablement exemptés du RGPD. Sinon, il s'applique à (presque) tous les autres domaines. »
Le passé récent a montré que les gouvernements et la presse du système craignent à juste titre les images privées en tant que matériel de preuve. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, l'attaque terroriste du marathon de Boston. Grâce à des comparaisons d'images et à des analyses de films et d'images privés, il a pu être prouvé qu'il s'agissait d'une opération sous faux pavillon. Les législateurs prédisent : Quiconque publie des images aussi révélatrices sur Internet à l'avenir sans être en mesure de prouver qu'il a demandé l'autorisation de chaque personne représentée, est passible d'amendes se chiffrant en millions.
Mais ce n'est pas tout. Les experts juridiques expliquent que sous couvert de protection des données, une protection complète des auteurs est appliquée. Toute personne qui traite de manière critique des sujets tels que la politique, la juridiction ou la santé, etc., doit demander la permission avant de relater ou de diffuser hors de son environnement personnel quelque chose sur une personne physique spécifique.

Michael Vogt
Interview de Michael Vogt par Volker Reusing sur Querdenken.TV
Michael Vogt : Donc, quiconque fait cela comme vous, qui critique la politique, la jurisprudence ou la façon dont nous le faisons ici, la santé et mille autres choses, est potentiellement concerné.
Volker Reusing : Oui, tant que vous évoquez des personnes physiques, c'est-à-dire des personnes concrètes, pas seulement des organisations.
Michael Vogt : Oui, si j'ai affaire à la politique du Chancelier ou d'un ministre des Affaires étrangères ou d'un président fédéral, ce sont des personnes concrètes.
Volker Reusing : Oui. Vous pouvez donc lire les livres les plus explosifs et les raconter à votre famille et à vos amis, pas de problème ! Mais dès que ça dépasse ce cadre, la sélection de ce que vous faites en tant que préparation est déjà là et vous devez préalablement demander la permission.
Michael Vogt : Une révélation au sujet d'un politicien qui a un lien mafieux, dans le domaine de la pornographie juvénile ou autre, ce n'est plus possible.
…Ce n'est plus possible !
Michael Vogt : Alors tu es… tu aurais besoin d’une permission et si...
Volker Reusing : C'est aussi le but.
Michael Vogt : Mais ça veut dire qu’avec chaque alerte lancée, avec chaque forme de révélation, tu es tout de suite dans le piège mouches ! Il y a beaucoup de personnes qui sont touchées, donc en haut et en bas, et si vous le faites, et que vous ne leur avez pas demandé au préalable, et si la conséquence, c’est qu'ils pourraient faire l'objet de poursuites criminelles, vous avez un problème.
Volker Reusing : Oui, et c'est quand même une question de protection de données.
Michael Vogt : Oui, ben justement. Le Conseil allemand de la presse devrait crier haut et fort dans une telle histoire et dire : « Ça rend toute forme de journalisme impossible ! »
Volker Reusing : Ils ont certainement eu l'occasion d'exercer une influence lors de trois conférences Bilderberg. Et ils ont invité la commissaire pour Internet Lilli Größ, entre autres. À l'époque, elle était responsable de ce règlement. C'est toujours le commissaire responsable, la commissaire responsable au niveau de l'UE qui fait la 1ère proposition. Et en 2013, 2014, les responsabilités avaient changé, la commissaire à la justice en était responsable. Ils l'ont invitée aussi : Viviane Reding.
Michael Vogt : Et pour l'aligner...
Volker Reusing : Bilderberg est un peu comme un think-tank. Mais ils ne se voient pas souvent. Il s'agit plutôt d'un bureau de coordination, je dirais, où les multinationales ou les think-tanks se réunissent et transmettent ensemble leurs souhaits aux politiciens.
Michael Vogt : Franchement, c'est… incroyable !

RGPD : Coup de grâce pour les petites et moyennes entreprises
Des centaines de milliers de chefs de petites et moyennes entreprises sont au bord du désespoir. Ils ne peuvent pas satisfaire aux exigences du RGPD, qui est entré en vigueur le 25 mai 2018, et craignent la faillite.

JO Conrad
Matthias Weidner : Actuellement, 60 000 inspecteurs sont en formation en Allemagne, qui vérifieront le respect de ce RGPD à partir de mai 2018 et sont appelés à imposer des sanctions draconiennes comme moyen de dissuasion. Et ces pénalités draconiennes vont de 4 % du chiffre d'affaires brut d'une entreprise à un maximum de 20 millions d'euros.
Jo Conrad : On peut écraser des gens à volonté. Pour le dire autrement, on veut affaiblir encore plus la classe moyenne. Nous savons déjà qu'il sera alors très difficile pour la classe moyenne, c'est-à-dire les commerçants normaux qui ont une entreprise moyenne. Et voici les grandes entreprises internationales, qui ont bien sûr de meilleures conditions d'achat et qui un jour vont chasser ces petits commerçants. Ce sera difficile, mais avec ce genre de choses, on peut écraser quelqu'un qui ne vous plaît pas, ou qui est critique, qui pose des questions.
Matthias Weidner : Exactement, par exemple, si maintenant tu gères des données clients, tu dois t’assurer que personne ne peut regarder ton écran. Situation pratique à la maison : Dans les entreprises artisanales, c'est souvent la femme qui gère l'ensemble, qui se contente ensuite de rédiger les factures dans le salon, qui crée les lettres publicitaires et « agit » dans tout le bureau. Maintenant, il y a un visiteur au bureau ou si c’est dans le salon, il y a une visite, les enfants entrent et maintenant ce règlement sur la protection des données dit :
Dorénavant, afin de protéger les droits de la personne, des précautions doivent être prises puisqu’un visiteur pourrait soudainement trouver un dossier, ce qui serait extrêmement dangereux. Il faudrait que tu aies une pièce fermée, où tu devrais pouvoir mettre en place une interdiction d’accès ; et en plus, ils vérifieront d'abord si vous avez crypté vos courriels. Et ça continue : ensuite, par exemple, que le PC ou l'ordinateur portable doit être mis sous clé la nuit. Les données doivent être stockées en toute sécurité dans un coffre-fort – un coffre-fort qui résiste au feu. La pièce de l'ordinateur doit avoir une porte coupe-feu.
Cela va même si loin que quand tu dis en tant qu’entreprise de taille moyenne « Oh oui, j'ai toujours travaillé avec Hubert, c'est une petite entreprise de marketing sympa, qui fait toujours pour moi les lettres publicitaires, les campagnes de Noël, les campagnes d'anniversaire ou les newsletters, quelque chose comme ça ». Ensuite, tu dois t’assurer qu'il respecte la réglementation du RGPD. En pratique, tu es la Stasi pour lui. Tu surveilles s'il travaille dans le sens de l'État. Si ce n'est pas le cas, il faudrait même que tu le leur signales.
Jo Conrad : Et si je ne sais pas et qu'il ne sait pas, alors nous sommes tous les deux...
Matthias Weidner : ...alors vous êtes tous les deux foutus. C'est vrai.
Jo Conrad : Incroyable ! Donc, la protection des données, ce n'est pas pour notre protection, mais tout est dirigé contre nous !
Matthias Weidner : Tout ça est dirigé contre nous, mais ça nous est présenté comme si nous devions protéger les droits de la personne et à quel point tout ça est dangereux. Oui, c'est incroyablement dangereux quand j'envoie une carte d'anniversaire et une lettre publicitaire, c'est incroyablement cruel.... Mais si personne ne dit rien, on peut continuer comme ça indéfiniment.

RGPD : Les monstres des données sont renforcés dans leur existence
Les petites entreprises ont l'impression qu'avec le RGPD, elles doivent mettre en œuvre des réglementations qui ont été créées pour pouvoir contrôler les grandes entreprises Internet telles que Facebook, Google, Twitter et Co. Est-ce vraiment le cas, ou se pourrait-il que la politique de l'UE travaille également à la création de ce nouveau règlement au profit des grandes entreprises sur Internet et qu'elle joue leur jeu ?

Dirk Müller
 (Cashkurs)

Lors du dernier Forum économique mondial à Davos, les grandes entreprises d’Internet, qui ont uni leurs forces, un document a été remis aux gouvernements, une offre, un plan directeur, pour qu’à l'avenir les données soient rendues au citoyen l!!

L’idée est que le citoyen retrouve la souveraineté sur ses données, qu’il soit lui-même responsable de ses données et qu’elles ne devraient plus être transmises ; c’est donc exactement ce qui correspond actuellement aux revendications du public, exactement ce que ces grandes entreprises à Davos ont remis aux gouvernements comme un plan directeur et qu’elles ont publié il y a quelques mois, il y a quelques semaines, on peut dire, c'est-à-dire « the known traveller ». Et maintenant, les choses deviennent vraiment passionnantes : ces entreprises disent « Que les citoyens aient à nouveau le contrôle sur leurs données ! »

Nul ne peut accéder aux données d’un citoyen à moins que celui-ci ne le permette volontairement et ne les rende disponibles volontairement. Et maintenant ils ont fait l'offre suivante : nous prenons en charge le contrôle de sécurité de vos citoyens là où c'est nécessaire, par exemple lors du passage des frontières :

Si le citoyen passe la frontière et veut entrer dans un autre pays, il a 2 possibilités : faire la queue au guichet 1 ou au guichet 2. Au 1 se trouve un officier aimable avec un ordinateur. Et voilà, vous tendez votre téléphone portable et vous dites : Voici, vous avez un aperçu de mes données ; je vous communique mes données ! Et puis il fait analyser vos données par cette société privée, par ce consortium, par leur intelligence artificielle. La machine lui dit : D'accord, à 95 % pas dangereux ; et on vous souhaite la bienvenue !

Vous avez fourni vos données volontairement ; vous possédez vos données !
Si vous ne voulez pas ça, faites la queue au guichet 2 : Deux heures d'attente, un officier revêche, à qui vous allez maintenant expliquer ce que vous avez à cacher. Et si cela a duré un peu longtemps, le guichet 2 sera complètement fermé.

Il n'y a que le guichet 1 ! Vous voulez entrer dans le pays ? Si vous fournissez vos données volontairement – volontiers ! Sinon, vous restez dehors.
Mais ce n'est qu'un premier pas !
Et c'est déjà dit dans ce document. La prochaine étape sera pour eux de faire ça partout !
Vous voulez une police d'assurance ? Vous voulez un prêt bancaire ? etc. etc. Vous pourrez soumettre vos données « volontairement » partout ou vous ne pourrez plus participer à la vie ! Vous avez retrouvé la souveraineté sur vos données ! Félicitations !

RGPD : ce que vous pouvez faire
Nous résumons : Le nouveau règlement de base de l'UE sur la protection des données, qui est censé donner aux citoyens un plus grand contrôle sur leurs données personnelles, s'avère être un plan directeur sophistiqué pour l'esclavage total de l'opinion en Europe, une attaque majeure contre les médias libres, un instrument efficace pour protéger les auteurs, un acte de destruction contre les petites et moyennes entreprises et sert à renforcer les plans stratégiques des groupes Internet milliardaires. Et pour finir, sous prétexte de protection des données, nous sommes exposés à un contrôle total et nous en sommes nous-mêmes responsables.

Demandez à la justice véritable et à vos gouvernements de se conformer à l'article 85 du RGPD et de faire respecter le droit à la liberté d'expression et d'information dans votre pays par le biais des lois nationales.

Article 85 du RGPD: Les États membres concilient, par la loi, le droit à la protection des données à caractère personnel au titre du présent règlement et le droit à la liberté d'expression et d'information, y compris le traitement à des fins journalistiques et à des fins d'expression scientifique, artistique ou littéraire.

Ce règlement de l'UE est une transgression des compétences de l'UE et doit être invalidé par la justice et les gouvernements au niveau national !

Ivo Sasek

Notre appel s’adresse à la justice restante. Il y a encore une justice véritable.
Et à la justice restante et à la justice véritable, nous voudrions faire des propositions sur ce qui doit enfin être fait. Parce que les moustiques sont chassés – partout. Les petits du pays sont punis. Ils reçoivent de grandes amendes pour n’importe quelle petite faute.
Mais les plus grands criminels, les bêtes féroces les plus lourdes, pas les moustiques, vous les laissez sans punition, vous les laissez passer.

Plus un crime est grand, moins il est poursuivi. C'est ce que je constate.
Et ça ne peut pas continuer comme ça ! Ça ne peut pas continuer comme ça ! Et je dis que c'est votre travail !
La justice restante, c'est votre travail de faire le ménage là-haut. C'est votre travail de mettre ça en ordre, ce n'est pas le travail du peuple !
Quand le peuple devient le tribunal populaire, c’est trop tard. Mais je dis que si vous, les bons, si vous ne réglez pas ça à votre niveau, si vous n'assumez pas la responsabilité, alors vous forcez le peuple à ce courage populaire. Et ce n'est pas juste ! Ce n'est pas juste !
C’est à vous de nettoyer là-haut, pas à nous ! Nous ne faisons pas de révolution.

La Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne est au-dessus du droit de l'UE. C'est ce que promet l'article 5 :

« Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion oralement, par écrit et en images et de s'informer librement à partir de sources généralement accessibles. »

Compte tenu de ces faits, ne restez pas inactif ! Ne rien faire, c'est être d'accord avec le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui a expliqué un jour la stratégie de son gouvernement comme suit :
« Nous décidons quelque chose, puis nous le mettons en place et nous attendons un certain temps pour voir ce qui se passe. S'il n'y a pas de grands cris et pas d'émeutes parce que la plupart des gens ne comprennent pas ce qui a été décidé, alors nous continuons – pas à pas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de retour en arrière possible ».

Faites entendre cette importante contre voix en diffusant ce programme via le lien www.kla.tv/dsgvo Vous pouvez rester en contact avec nous en vous abonnant à notre newsletter Kla.TV sur www.kla.tv/news. Nous continuerons à ne pas transmettre vos données à des tiers et resterons pour vous le numéro un des informations non censurées et indépendantes.

**de es.**

**Sources:**

<https://www.heise.de/tp/features/Das-DSGVO-Chaos-ist-angerichtet-4037911.html>
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=de>
<https://de.wikipedia.org/wiki/Datenschutz-Grundverordnung>
<https://dejure.org/gesetze/DSGVO/2.html>
<https://dejure.org/gesetze/GG/5.html>
<https://www.ipcl-rieck.com/allgemein/wissen-zur-dsgvo-7-tipps-fuer-fotografen.html>
<https://www.focus.de/digital/experten/dsgvo-was-fotografen-wissen-muessen_id_8914691.html>
<https://www.cr-online.de/blog/2018/03/09/das-ende-der-freien-veroeffentlichung-von-personenbildnissen-fuer-die-meisten-von-uns/>
<http://news-for-friends.de/achtung-ab-mai-2018-werden-klein-und-mittelstandsbetriebe-lahmgelegt-dsgvo/>
<https://azorvida.com/christianbrand/datenschutz-und-dsgvo/>
<https://de.wikiquote.org/wiki/Jean-Claude_Juncker>
<https://youtu.be/CHXqiiCZSbM>
<https://youtu.be/hWIc_J2KZLc>
<https://youtu.be/zZ8UTo5i7s4>
<https://youtu.be/GNwV0Qvc3EY>
<http://www.anti-zensur.info/azk14/restjustiz>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Bilderberg-fr - Groupe Bilderberg - [www.kla.tv/Bilderberg-fr](https://www.kla.tv/Bilderberg-fr)

#RGPD - Règlement général sur la protection des données - [www.kla.tv/RGPD](https://www.kla.tv/RGPD)

#ElectionsEuropeennes - européennes - [www.kla.tv/ElectionsEuropeennes](https://www.kla.tv/ElectionsEuropeennes)

#VideosPopulaires - Vidéos populaires de Kla.TV - [www.kla.tv/VideosPopulaires](https://www.kla.tv/VideosPopulaires)

#CensureUE - Les lois sur la censure menacent la diversité des opinions - [www.kla.tv/CensureUE](https://www.kla.tv/CensureUE)

#VidéosLesPlusRegardées - les plus regardées - [www.kla.tv/VidéosLesPlusRegardées](https://www.kla.tv/Vid%C3%A9osLesPlusRegard%C3%A9es)

#FilmsDocumentaires - documentaires - [www.kla.tv/FilmsDocumentaires](https://www.kla.tv/FilmsDocumentaires)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.